

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce dixième jour de septembre 2019, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2019-09-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Concours « Fleurissons notre municipalité »*

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019
7. Approbation des comptes / Août 2019
8. Correspondance
  - a) Directeur général
  - b) Maire
9. Dépôt du projet de règlement numéro R 190-2019 décrétant l'affectation d'un montant de 145 000\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la création d'un fonds de roulement et avis de motion
10. Programme d'aide à la voirie locale 2019 / volet Entretien des routes locales
11. Appel d'offres public pour des travaux de traitement de surface double
12. Appel d'offre de services pour l'ouverture des cours / Période hivernale 2019-2020
13. Souper rencontre de la Chambre de commerce du Témiscouata
14. Gala de l'entreprise du Témiscouata
15. Rapport des élu(e)s
16. *DIVERS*
17. Deuxième période de questions
18. Clôture de la séance
19. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 7 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

### **2019-09-102 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

### **2019-09-103 APPROBATION DES COMPTES / AOÛT 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'août 2019 depuis la dernière séance du conseil en date du 5 août 2019 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-dix-huit dollars et cinquante-six sous (125 378,56 \$ ), soit une somme de cent dix-sept mille quatre-cent-vingt-sept dollars et quarante-huit sous (117 427,48 \$) pour la Municipalité, de sept mille neuf cent vingt-huit dollars et neuf sous (7928,09 \$ ) pour le Centre communautaire et de vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf (22,99 \$) sous pour le souper des acériculteurs, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 5 août 2019 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 10 septembre 2019

---

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

## **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- M. François Bonnardel, ministre des Transports, dans une lettre datée du 9 août 2019, avise le maire, M. André St-Pierre, que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, la municipalité recevra une aide financière maximale de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.
- M. François Bonnardel, ministre des Transports, dans une lettre datée du 29 août 2019, avise le maire, M. André St-Pierre, que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales, la municipalité recevra une aide financière maximale de 196 723 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de la municipalité.

### **2019-09-104 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 190-2019 DÉCRÉTANT L'AFFECTION DE 145 000\$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT ET AVIS DE MOTION**

#### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général de la Municipalité déclare que le projet de règlement numéro R 190-2019 a pour objet d'autoriser la municipalité à se doter d'un fonds de roulement d'une somme représentant 20% des crédits prévus au budget de l'exercice financier courant de l'année 2019 de la municipalité; Ce règlement n'a aucune incidence financière directe pour la municipalité.

**ATTENDU QUE** la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 145 000\$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice financier courant de l'année 2019 de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le projet de règlement numéro R 190-2019 soit déposé;

**QUE** le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 190-2019 DÉCRÉTANT  
L’AFFECTATION D’UNE SOMME DE 145 000\$ DE L’EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA CRÉATION D’UN  
FONDS DE ROULEMENT**

- ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d’un montant de 145 000\$.
- ARTICLE 3** À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant de 145 000\$ de l’excédent de fonctionnement non affecté, montant représentant 20% des crédits prévus au budget de l’exercice financier courant de l’année 2019 de la municipalité à la création d’un fonds de roulement.
- ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R 190-2019  
DÉCRÉTANT L’AFFECTATION D’UNE SOMME DE 145 000\$ DE  
L’EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA  
CRÉATION D’UN FONDS DE ROULEMENT**

Monsieur Denis Patry, conseiller, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil il présentera, pour adoption, le règlement numéro R 190-2019 ayant pour objet d’affecter un montant de 145 000\$ de l’excédent de fonctionnement non affecté, montant représentant 20% des crédits prévus au budget de l’exercice financier courant de l’année 2019 de la municipalité, à la création d’un fonds de roulement, et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

**2019-09-105**                      **PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
2019 – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES  
LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 196 723\$ à la Municipalité pour l’entretien des routes locales pour l’année 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l’unanimité :

**QUE** la municipalité de Saint-Athanase informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**2019-09-106 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire obtenir des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la réalisation de travaux de traitement de surface double à divers endroits sur le territoire de la municipalité, plus particulièrement dans les côtes des chemins et des routes;

**ATTENDU QUE** le coût total de ces travaux pourrait atteindre une somme égale ou supérieure à cent mille dollars (100 000\$);

**ATTENDU QUE** la loi prévoit que, pour les contrats dont la somme totale d'exécution est égale ou supérieure à cent mille dollars (100 000\$), les règles d'adjudication qui doivent être suivies sont celles relatives à la procédure d'appel d'offres de services par voie de soumission publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité lance un appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat des travaux de réalisation de travaux de traitement de surface double à divers endroits sur le territoire de la municipalité;

**QUE** le conseil municipal donne le mandat à la direction générale de la municipalité d'établir, en conséquence, le devis général et de procéder par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour cet appel d'offres.

**2019-09-107 APPEL D'OFFRES DE SERVICES / OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020**

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin ainsi que, sur demande, de la patinoire est d'un montant inférieur à 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d'un montant inférieur à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** la direction générale invite l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* et Monsieur Claude Gagné à lui fournir une offre de services pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin, ainsi que, sur demande, de la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020.

#### **2019-09-108 SOUPER RENCONTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU TÉMISCOUATA**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur le maire André Saint-Pierre à assister au souper rencontre de la Chambre de commerce du Témiscouata avec la Ministre déléguée au Développement économique régional du Québec et le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata qui aura lieu à Saint-Louis-du-Ha-Ha le 19 septembre 2019;

**QUE** la municipalité ne défraie que le coût de 60\$ (taxes incluses) pour ce souper.

#### **2019-09-109 PARTICIPATION AU GALA DE L'ENTREPRISE DU TÉMISCOUATA**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur le maire André Saint-Pierre à assister au Gala de l'entreprise du Témiscouata qui aura lieu à Pohénégamook le 19 octobre 2019;

**QUE** la municipalité ne défraie que le coût de 56,06 \$ (taxes incluses) pour ce gala.

#### **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 28 août 2019, réunion mensuelle de la RIDT.*

#### **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Quatre citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Le 100<sup>e</sup> en 2022
2. Chemin à double vocation
3. Lignage de rues
4. Transport de gravier et de sable.

## **CLÔTURE**

A 20 h 22 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire de la Municipalité de Saint-Athanase, atteste que ma signature du présent procès-verbal, à titre de président de l'assemblée, équivaut à la signature et à l'approbation par moi, à titre de chef du conseil, de toutes les résolutions qu'il contient en application de l'article 142 (2) du Code municipal.*

### **Dans le cadre du concours « Fleurissons notre municipalité »**

Le tirage du « Concours Fleurissons notre municipalité » s'est déroulé avant le début de la séance en présence des élus municipaux, de la présidente du Cercle de Fermières de Saint-Athanase et de 4 personnes présentes dans la salle.

Les coupons ont été tirés par différentes personnes assistant à la rencontre.

La liste des gagnants est la suivante :

Plantes vivaces d'une valeur de 50 \$ offertes par la Municipalité	Sylvie Michaud
Prix de 25 \$ (Les Fermières de Saint-Athanase)	Sylvie Michaud
Prix de 25 \$ (Érablière de la Coulée Creuse inc.)	Jean-Guy Gosselin
Prix de 25 \$ (Magasin Général L.G. Thibault inc.)	Jacques Morin

Le nombre de participants au concours s'élève à vingt (20).